

Arrêté n°2024 -

*1241*

**Levant l'interdisant temporairement de la baignade et les activités nautiques sur les plages de L'Anse Dumont, l'Anse Tabarin, la Datcha, et de Petit-havre**

**Le Maire de la Ville du Gosier, Madame Liliane MONTOUT,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L. 2212-2 et L 2213-23 ;

**Vu** le code de la santé publique, et notamment les articles L.1332-1, L. 1332-2, D. 1332-14 et D. 1332-15 ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment l'article L. 321-9 ;

**Vu** la circulaire n° 86-204 du 19 juin 1986 relative à la surveillance des plages et lieux de baignade d'accès non payant ;

**Vu** l'arrêté n°2024-1237 interdisant temporairement la baignade et les activités nautiques sur les plages de l'Anse Dumont, l'Anse Tabarin, la Datcha et de Petit havre;

**Considérant** les résultats d'analyse (Anse Dumont, Anse Tabarin, la Datcha et Petit Havre ) en date du 15 juillet 2024 transmis par l'Agence Régionale de Santé de la Guadeloupe, ;

**Considérant** que la baignade et les activités nautiques sur les plages de l'Anse Dumont, l'anse Tabarin, Datcha et Petit-havre , peuvent de nouveau être autorisées ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire de prendre les dispositions en matières de sécurité et de salubrité publiques ;

## **ARRETE**

**Article 1** - La baignade et les activités nautiques sont autorisées sur les plages suivantes :

- Anse Dumont
- Anse Tabarin
- La Datcha
- Petit Havre.

**Article 2** - L'arrêté n°2024-1237 est abrogé.

**Article 3** - Le présent arrêté sera affiché à la Mairie du Gosier, dans les espaces prévus à cet effet.

**Article 6** - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Développement Durable, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise, à :

- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale.

Fait à Gosier, le 05 JUL. 2024

Le Maire,

  
Liliane MONTOUT